

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 NOVEMBRE 2020 à 18 H 30**

Présents : M. DE LAMARLIERE – Maire, MURANO, CORDIER, TUPIN, VEYSSE, SOULIER, DONARD, Mmes FORNER, BOUCHET-GELIN, CHOCHON-LATOUCHE
Mme PROST (arrivée à 18 H 45), Mme LIMBARDET (arrivée à 19 H).

Excusés : Mme HEMAIRIA (pouvoir à M. MURANO), M. BUTHIOT (pouvoir à M. CORDIER)

Absente : Mme JACQUET

Rappel sur la situation sanitaire

Eric de LAMARLIERE rappelle que le département de la Côte d'Or, après être passé par une période couvre-feu, est maintenant en confinement, sans limitation nocturne supplémentaire.

D'autre part, l'ordonnance du 1^{er} Avril 2020 prévoit plusieurs dispositions visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, dont la possibilité de réunion par visio-conférence.

Cette possibilité peut être décidée par le Maire et les modalités sont décidées par le premier conseil municipal à distance.

Toutefois, l'Ordonnance rappelle que les votes doivent avoir lieu au scrutin public.

HOMMAGE à Samuel PATY

M. le Maire indique qu'il a participé à la cérémonie organisée à l'école, en hommage à Samuel PATY.

Face à tous les enfants du primaire, les enseignants ont rappelé l'importance du « vivre ensemble ». Cette cérémonie s'est terminée par une minute de silence. Au cours de ce conseil, M. le Maire a rendu hommage à cet enseignant et à toutes les victimes du terrorisme, souvent innocentes, et a déploré le manque de respect que trop de personnes ont vis-à-vis des autres, de leurs différences, de leurs croyances.

Compte rendu du conseil du 5 Octobre 2020.

Le compte rendu de la dernière séance a été affiché à la mairie, après avoir été diffusé aux conseillers et après avoir reçu leurs observations.

N'ayant aucune nouvelle observation ni aucun complément à apporter à ce compte -rendu, il est signé par tous les conseillers présents.

Mme Amélie BOUCHET-GELIN est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Renouvellement du camion du service technique

Pour donner suite aux différentes pannes du véhicule actuel, aux anomalies constatées lors du contrôle technique, le conseil municipal doit aujourd'hui décider du renouvellement ou non de ce véhicule avant le 13 décembre 2020 date d'une contre visite obligatoire.

Le coût approximatif de la réparation est de : 4.729 € TTC

Le changement de moteur est d'environ : 13.240 € TTC

Il est précisé également l'âge de ce véhicule : 12 ans et la probabilité que d'autres pièces soient défectueuses ; la carrosserie, la benne ne sont pas en bon état.

L'achat d'un camion neuf serait d'environ :

Camion IVECO	26.450 € HT (reprise comprise)
Camion RENAULT	30.900 € HT

M. VEYSSE demande si l'achat d'un véhicule électrique ne serait pas plus opportun ? Les gabarits actuels de ces véhicules électriques n'ont pas une capacité suffisante pour le transport notamment de la citerne à eau (1 tonne), et des différents matériaux transportés par notre service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 1 abstention (M. VEYSSE), l'achat d'un nouveau véhicule à hauteur de 30.000 € TTC. M. CORDIER est chargé de négocier auprès des fournisseurs. La dépense sera imputée à l'article 2182 du budget d'investissement 2020.

2) Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes

M. le Maire rappelle que la Loi ALUR prévoit que la compétence PLU était automatiquement transférée aux communautés de communes, sauf opposition des communes. Pour les communautés de communes dont les communes membres s'étaient opposées au transfert de la compétence PLU (ce fut le cas en 2017), le législateur a prévu que le transfert interviendra automatiquement au 1^{er} janvier 2021 sauf nouvelle opposition.

Les communes concernées peuvent à nouveau s'opposer au transfert, selon le même mécanisme qu'en 2017 ; il faut une opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population. Les conseils municipaux doivent donc délibérer entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020. A défaut d'opposition par les communes membres, dans les conditions prévues par la loi ALUR, le transfert « automatique » de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » entraînera le transfert de la compétence au bénéfice de l'EPCI au 1^{er} janvier 2021. Les conséquences d'un tel transfert sont difficiles à évaluer ; des contraintes seront imposées et il y a de nombreuses incertitudes.

Après débat, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis défavorable à ce transfert de compétence.

3) Contrat Antenne ORANGE

Le Maire informe que la Commune a souscrit un contrat de location avec Orange pour un terrain communal où Orange a implanté une antenne relais de téléphonie mobile. Le contrat prévoit un loyer annuel de 2.500 € par an revalorisable chaque année (pour 2020 : 2.550 €).

La société VALOCIME propose de signer un contrat (sans délai) pour la location du même terrain communal pour la période 2030/2042 pour un loyer annuel de 5.000 € revalorisable. En contrepartie de cette signature précoce, VALOCIME propose de nous verser un complément de location sur la période 2021/2029 et une avance financière à valoir sur les loyers de 2030 à 2040.

Au vu de ces éléments, après questions et débats, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 1 voix POUR (Eric DE LAMARLIERE), 10 voix CONTRE, 3

ABSTENTIONS (Amélie BOUCHET-GELIN, Florent TUPIN, Christiane PROST) de ne pas retenir cette proposition.

4) Règlement intérieur du Conseil Municipal

Chacun ayant été destinataire du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le règlement intérieur présenté. (document annexé).

5) Groupements d'achats

La Communauté de Communes propose plusieurs groupements d'achats (achats jeux scolaires extérieurs, signalétique, contrôle de la qualité intérieure de l'air)

En septembre 2020, la commune a déjà adhéré au groupement pour l'achat d'un jeu à l'école (délibération du 7 septembre 2020) ; sur proposition du Maire le Conseil Municipal décide de s'engager pour l'achat d'un jeu supplémentaire sur le budget de 2022.

Vu la nécessité d'améliorer la signalétique du centre commercial et des principaux bâtiments communaux, considérant l'intérêt de se regrouper afin de rationaliser le coût d'achat de ce type de matériel (totem, petite signalétique urbaine...) le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix POUR, 1 abstention (Mme PROST) d'adhérer au groupement de commandes constitué en vue de choisir un prestataire chargé d'assurer la fourniture d'équipement de signalétique.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics.

Le Conseil Municipal approuve la convention constitutive de ces 3 groupements de commandes désignant la Communauté de Communes coordinateur desdits groupements et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention, autorise le Maire à signer les conventions de groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6) Recensement de la population 2021

Le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021 sauf si l'état de crise sanitaire entraînerait son annulation. Pour ce prochain recensement le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le recrutement de 2 agents recenseurs (un appel à candidatures sera lancé). La base de rémunération est donnée par l'Insee : celle-ci n'est à ce jour pas connue. Nous en débattons lors du prochain conseil.

7) Décision modificative budgétaire

M. le Maire précise qu'une erreur a été faite lors de l'élaboration du budget 2020 sur la répartition des annuités d'emprunt entre la part capital et la part intérêts. Afin de régulariser les écritures de remboursements des annuités, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la modification budgétaire suivante :

Virement de crédits de l'article 2138 - 6.000 € à l'article 1641 + 6.000 €

8) Défense extérieure contre l'incendie

M. le Maire donne connaissance du rapport établi par le SDIS suite à leur vérification des poteaux incendie de la commune. 4 poteaux incendie sont hors service. Il est urgent de prévoir les réparations ou changements de ces matériels. : Rémy DONARD propose de faire une tournée de vérification des poteaux concernés et précisera les améliorations à mettre en œuvre.

La réserve incendie pour desservir « Le Moulin » avait été validée en 2019 avec l'installation d'une bâche à eau. Ce dossier ne pouvait se réaliser, la commune n'ayant pas de terrain disponible. Ce dossier sera réétudié afin de connaître les différentes possibilités (nouveau poteau incendie, nouvelle canalisation...) et les obligations de la commune concernant la défense incendie.

9) Sécurisation de la circulation

Lors de la réunion du conseil municipal du 5 octobre 2020, il a été décidé de réaliser des places de stationnement. Nous avons sollicité les services départementaux pour étudier les actions à entreprendre pour améliorer celui-ci devant le groupe scolaire et sécuriser les entrées de la commune.

La MiCA du Conseil Départemental, vient de transmettre son rapport avec des informations et préconisations. Certaines paraissent insuffisantes pour assurer la sécurité. Sur proposition du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- Devant le groupe scolaire : maintenir le stationnement perpendiculaire, en arrêt minute, en bordure de route et de le compléter par quelques places en épi au niveau du préau.
- A l'entrée de la commune, en venant d'Izeure (RD 25) : mettre des bandes rugueuses au sol et des arbustes en bordure de route ou une signalisation par flash lumineux, mannequin...
- Dans le virage au niveau du lotissement Les Carettes, sur la RD 25 : marquer des nouveaux passages piétons, rénover les ilots centraux et installer des potelets bois en bordure de route (attention à la largeur des engins agricoles).
- A l'entrée de la commune en venant d'Aiserey (RD 968) : déplacer le panneau d'entrée d'agglomération au niveau de la rue de la Saunoise ; déplacer le panneau 90 ; mettre des bandes rugueuses au sol et des arbustes en bordure de route.
- Au rond-point : restauration de l'anneau périphérique, grignotage du trottoir et de l'espace vert et aménagement d'un ilot refuge au début de la rue du Château pour sécuriser le passage piétons

De plus, le Conseil décide de poursuivre la réflexion sur les priorités à droite et d'étudier la sécurisation du carrefour de la mairie.

Evocation d'un abri pour les collégiens qui attendent le bus scolaire devant la bibliothèque
Après réflexion, le conseil municipal décide de mettre à la disposition des collégiens le préau situé dans la cour de la bibliothèque en laissant le portail ouvert les jours scolaires.

10) Repas 2020 des Aînés

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, un rassemblement de nos aînés n'est pas envisageable. Amélie BOUCHET-GELIN propose la distribution de colis destiné aux personnes âgées de 70 ans et plus. Accord à l'unanimité du Conseil.

11) Rapport d'activités du SMICTOM

Ce rapport a été transmis à chacun le 16 octobre 2020. Il n'appelle aucune observation particulière.

Informations diverses

Cérémonie du 11 Novembre : aura lieu à 10 h 30 en petit comité, compte tenu des restrictions sanitaires actuelles.

Vidéo protection : un dossier sera présenté lors d'une prochaine réunion

Groupement d'achat électricité : le nouveau fournisseur à compter du 01/01/2021 sera PLUMM

Groupement d'achat gaz : un nouveau fournisseur à compter du 01/01/2021 a été choisi

Alevinage : Yannick CORDIER verra Guillaume pour la commande de poissons et pour les dates d'alevinage si la situation sanitaire le permet

Fonction de garde-pêche : démission de HERONDELLE Guillaume

Conseil Municipal Jeunes : ont adhéré 10 jeunes de la commune très motivés ; ils ont élu leur « Maire » : Simon DESSENDRE ; les réunions se poursuivront dès que la situation le permettra.

SCOT : le rapport est à disposition en mairie

Périscolaire : en raison du nombre important d'enfants accueillis le soir, le périscolaire est installé à compter de ce jour dans la salle à côté de la bibliothèque

D.D.E.N : Il est nécessaire de trouver un(e) Délégué(e) Départemental(e) de l'Education Nationale ; une candidate sera proposée à l'inspection académique

Questions diverses

* des lampadaires sont défectueux Impasse des Pins : un devis vient d'être signé pour leur réparation

* Fleuriste de Longecourt en Plaine : un « objet très vétuste » à changer ou à supprimer devant son commerce.

* Feu d'artifice de Noël : il est maintenu mais la décision sera prise en fonction de l'évolution sanitaire

* Répartition de la distribution de documents municipaux : proposition de Josiane CHOCHON-LATOUICHE d'une répartition du village par secteur.

* Jardins partagés : Florent TUPIN demande où en est ce projet. Un réexamen de cette demande sera fait.

* David GUILLAUME a été recruté pour remplacer Anne CHARON, absente temporairement, à l'agence postale.

* Cimetière : des tombes sont à relever. Il faut également revoir pour créer un jardin du souvenir plus délimité. De plus, une taille des arbres est à envisager.

* Atelier communal : un inventaire est à prévoir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15

